



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 74742

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les infirmières libérales. Ces dernières parcourent chaque année plusieurs dizaines de milliers de kilomètres pour assurer les soins de leurs nombreux patients et rendre un service dont l'importance n'est plus à démontrer. Elles souffrent, elles aussi, des hausses de prix des carburants, au même titre que les professionnels de la route. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de proposer des mesures visant à soutenir les infirmières libérales face à ces hausses de prix, ainsi que cela a pu être engagé en faveur d'autres professions.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance du travail des infirmiers et infirmières libéraux, notamment pour le maintien à leur domicile des personnes âgées. Il est conscient également des enjeux qui s'attachent au maintien d'une bonne répartition de ces professionnels sur l'ensemble du territoire. Il est enfin convaincu de la nécessité de faire évoluer l'exercice de ces professionnels vers davantage d'autonomie et un champ de compétence élargi. La politique conventionnelle est du ressort principal de l'UNCAM. Toutefois, le ministre a indiqué son souhait de l'ouverture prochaine de négociations conventionnelles avec la profession infirmière. Le conseil de l'UNCAM, qui est d'ores et déjà engagé dans la négociation d'accords avec d'autres professions paramédicales, a adopté le 19 janvier 2006 des orientations de négociation. S'agissant des compétences des infirmiers, de nouvelles expérimentations seront prochainement lancées en vue d'accroître le champ d'exercice de ces professionnels. La coordination de l'intervention des infirmiers avec les autres professions est une préoccupation importante. A cet égard, une disposition de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 facilite l'intervention effective des professionnels libéraux dans la prise en charge des soins palliatifs.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74742

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9149

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2229